



## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 11 août 2020;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 31 août 2020.

#### ADMINISTRATION

- 4.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 374-05-20 – Pour adoption future d'un règlement modifiant le règlement 374-97 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Pointe-Calumet.
- 5.- Entente de collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relative aux travaux de rehaussement et de consolidation à réaliser sur la portion de la digue Ouest de la Municipalité de Pointe-Calumet – Autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, ladite entente ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.
- 6.- Gestion de personnel – inspectrice en urbanisme et en environnement – Accorder la permanence à Mme Katrine Mallet, effective le 23 septembre 2020.

#### VOIRIE

- 7.- Achat de palplanches pour le confortement et le rehaussement des digues – lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka – adoption de la soumission – Adopter la soumission de la firme Skyline P.H.P. Canada, au montant de 366 687,47 \$.
- 8.- Travaux de confortement et de rehaussement des murs de béton protégeant le territoire municipal des eaux du lac des Deux Montagnes – mandat – Accepter la demande de changement de la firme WSP Canada Inc., pour un montant forfaitaire de 107 854 \$ (taxes en sus).

- 9.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32<sup>e</sup> Avenue et le boul. Proulx et entre la 18<sup>e</sup> et la 25<sup>e</sup> Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d’Oka – adoption de la soumission – Adopter la soumission de la firme Construction Vert Dure Inc., au montant de 11 081 710,16 \$.
- 10.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue et de la 25<sup>e</sup> Avenue – décompte progressif #5 – Autoriser le paiement de 170 751,92 \$ (taxes incluses) à la firme Sanexen services environnementaux Inc.
- 11.- Réaménagement de l’intersection de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle – adoption de la soumission – Adopter la soumission de la firme Lavallée & Frères (1959) Ltée, au montant de 700 000,00 \$.

## **URBANISME**

- 12.- Adoption – procès-verbal – Adopter le procès-verbal du comité consultatif d’urbanisme du 19 août 2020.
- 13.- Dérogation mineure #2020-002 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

### **Demande numéro 2020-002**

**Immeuble visé :** Lot : 2 127 970  
Adresse : 316, 15<sup>e</sup> Avenue

### **Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de régulariser la marge avant du bâtiment principal afin d’autoriser une marge avant de 3,70 mètres plutôt que de 4,5 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes R-1 231, faisant partie intégrante du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme. L’effet de la dérogation, si elle est accordée, sera de rapprocher le bâtiment principal de 0,80 mètre par rapport à la limite de propriété avant.

- 14.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 392-03-20 – Pour adoption future d’un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 392-99 afin de réviser les dispositions pouvant faire l’objet d’une demande de dérogation mineure.
- 15.- Adoption – règlement 308-73-20 – Adopter le règlement modifiant le règlement de zonage 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages de la zone R-1 204.
- 16.- Avis de motion – règlement 308-74-20 – Pour adoption future d’un règlement amendant le règlement de zonage 308-91 afin de modifier la délimitation de la zone R-1 229 au détriment de la zone RX 226 afin d’y inclure les lots 2 127 639 et 3 604 923.

- 17.- Adoption – projet de règlement 308-74-20 – Adopter le projet de règlement amendant le règlement de zonage 308-91 afin de modifier la délimitation de la zone R-1 229 au détriment de la zone RX 226 afin d'y inclure les lots 2 127 639 et 3 604 923.

## **SÉCURITÉ**

- 18.- Adoption – règlement 380-63-20 – Adopter le règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.
- 19.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 20.- Communication de Madame la maire
- 21.- Communication des conseillers
- 22.- Période de questions des citoyens
- 23.- Levée de la séance